



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère

Quimper, le 09 mars 2023

Division du 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Mylène Kersulec

T 02 98 98 98 54

ce.div1-gestion11-ia29@ac-rennes.fr

1 Boulevard du Finistère
29558 QUIMPER Cedex 9

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré public

Objet : Mouvement complémentaire par INEAT / EXEAT - Département du Finistère
Rentrée 2023

Ref : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021 (Bulletin officiel spécial n° 06 du 28 octobre 2021)

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande d'entrée par INEAT et de sortie par EXEAT dans le département du Finistère pour l'année scolaire 2023-2024.

Les demandes seront examinées au regard de la situation particulière des agents, dont les priorités légales de mutation qui entrent dans le cadre des dispositions de la note de service ministérielle citée en référence.

Les situations particulières qui ne relèvent pas d'une priorité légale de mutation seront appréciées par Madame la directrice académique des services de l'Education nationale du Finistère.

L'intégration est conditionnée à l'obtention d'une promesse d'exeat du département d'affectation actuel et à l'accord du département demandé.

Demandes de sortie du département du Finistère :

Constitution du dossier qui doit être adressé à la DSDEN du Finistère (Division du 1er degré) :

- une demande manuscrite d'exeat du département du Finistère à l'attention de Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale par la voie hiérarchique, accompagnée des pièces justifiant du motif invoqué.
- une demande manuscrite d'ineat à l'attention de Madame ou Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du département sollicité par la voie hiérarchique, accompagnée des pièces justifiant du motif invoqué.
- Pièces complémentaires en fonction de la nature de la demande (voir liste ci-dessous)

Les enseignants qui sollicitent plusieurs départements, joindront autant d'exemplaires des pièces justificatives que de demandes.

Demandes d'entrée dans le département du Finistère :

Constitution du dossier qui doit être adressé à la DSDEN d'affectation actuelle :

- une demande d'exeat du département d'affectation actuelle.
- une demande manuscrite d'ineat à l'attention de Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale du département du Finistère sous-couvert de Madame ou Monsieur le directeur

académique des services de l'éducation nationale du département d'origine, accompagnée des pièces justifiant du motif invoqué.

- La fiche de renseignements renseignée.
- Pièces complémentaires en fonction de la nature de la demande (voir liste ci-dessous)

Pièces complémentaires en fonction de la nature de la demande
--

Au titre du rapprochement de conjoint :

Photocopie du livret de famille pour les enseignants mariés ou non mariés ayant des enfants à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2023 et rattachés au foyer fiscal,

- Certificat ou déclaration de grossesse pour enfant à naître,
- Photocopie du PACS établi au plus tard le 1^{er} septembre 2022,
- Attestation d'emploi du conjoint dans le Finistère ou département limitrophe précisant le lieu de travail et la date de prise de fonction, ou une attestation d'exercice pour les fonctionnaires, ou une attestation récente d'inscription à Pôle Emploi en cas de chômage du conjoint accompagnée d'une attestation de la dernière activité professionnelle du conjoint.

Au titre de l'autorité parentale conjointe (enfant de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2023) :

- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance
- Décision de justice concernant la résidence de l'enfant accompagnée le cas échéant d'une attestation sur l'honneur des parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement

Au titre du médical (enseignant ou conjoint) ou d'un handicap ou maladie d'un enfant :

Les pièces justificatives à fournir sont précisées dans la note ministérielle du 25-10-2021 citée en référence. Les situations seront accompagnées d'un avis du médecin des personnels du département d'origine afin de garantir que la mutation demandée aura pour effet d'améliorer les conditions de vie de la personne concernée par cette priorité légale.

Au titre d'une situation sociale :

Celle-ci devra faire l'objet d'un rapport circonstancié du service social en faveur des personnels du département d'origine.

Calendrier des demandes d'entrée dans le département du Finistère :

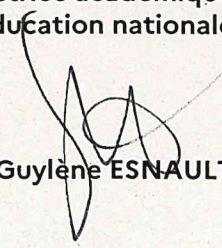
Le dossier ainsi constitué sera adressé à votre DSDEN d'affectation actuelle qui le transmettra accompagné d'une fiche de synthèse informatisée et de sa décision quant à l'octroi de l'EXEAT au plus tard le :

vendredi 12 mai 2023

DSDEN du Finistère – Division du 1^{er} degré – 1 Boulevard du Finistère 29558 QUIMPER Cedex 9.

Seules les demandes transmises par l'intermédiaire de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département d'origine seront recevables.

**Pour le recteur et par délégation,
La directrice académique
des services de l'éducation nationale**


Guylène ESNAULT



**ACADÉMIE
DE RENNES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Finistère

RENTREE 2023
Demande d'INEAT dans le Finistère
Fiche de renseignements

Ce formulaire est à joindre à la demande manuscrite d'INEAT (il doit être accompagné des pièces justificatives nécessaires) et à transmettre à la DSDEN de votre département d'affectation actuel qui l'adressera après avis sur la demande d'exeat, à la DSDEN du Finistère – Division du 1^{er} degré – 1 Boulevard du Finistère 29558 QUIMPER Cedex 09.

Cadre réservé à la DSDEN d'affectation :

Exeat accordé :		Exeat refusé :		Avis reporté :	
------------------------	--	-----------------------	--	-----------------------	--

Fait à _____ Le _____

Visa :

Merci de joindre une fiche de synthèse AGAPE informatisée

RAPPEL : - Seules les demandes transmises par le département d'origine seront étudiées.
- Un mail vous sera adressé pour vous confirmer la réception de votre dossier. Le contact du service gestionnaire de la DSDEN du Finistère devra se limiter à la communication d'une éventuelle évolution de votre situation personnelle

NOM D'USAGE : **Prénom :**

Nom de famille : **Date de naissance :**

Département d'origine :

Adresse mail professionnelle (web mail) :
.....@.....

Adresse actuelle :
.....

Adresse dans le Finistère (le cas échéant) :
.....

N° de Téléphone : N° de Portable :

SITUATION FAMILIALE

- ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Vie commune ☐ Veuf(ve) ☐ Séparé(e)
☐ Divorcé(e)

Enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 01/09/2023 rattaché au foyer fiscal ou à naître

Nom – Prénom	Date de naissance	Lien de parenté (fils, fille)

MOTIF(S)

- ☐ Rapprochement de conjoint :
 ✓ Situation du conjoint : ☐ fonctionnaire d'autorité à mobilité professionnelle
 ☐ mutation sur demande
 ☐ mutation sur promotion
 ☐ entreprise privée
- ✓ Date de prise de fonction en Finistère :
- ☐ Autorité parentale conjointe
- ☐ Priorité au titre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) (RQTH)
- ☐ Situation médicale ne relevant pas du dispositif BOE :
 O candidat O conjoint O enfant
- ☐ Situation sociale
- ☐ Convenances personnelles

DEPARTEMENT(S) SOLLICITES (y compris le Finistère) par ordre de préférence

- | | |
|---------|---------|
| 1 | 4 |
| 2 | 5 |
| 3 | 6 |

TITRES ET DIPLOMES

Liste d'aptitude de direction :

Date d'obtention :

Diplôme en culture et langue régionale :
(Niveau B2 du DCL exigé)

Date d'obtention :

Habilitation en langues vivantes :

☐ Anglais

☐ Allemand

☐ Espagnol

CAPPEI : Date d'obtention :

CAPASH Option :

Date d'obtention :

CAEI Spécialité :

Date d'obtention :

CAFIPEMF généraliste : Date d'obtention :

CAFIPEMF spécialisé : (à préciser) Date d'obtention :

Avez-vous participé au mouvement national informatisé : oui ☐ non ☐

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage, en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat :

1 – J'accepte tout poste sur tout le département : oui ☐ non ☐

OU

2 – Je souhaite définir le périmètre d'affectation et/ou la nature des fonctions :

- Un poste relevant de l'ASH : oui ☐ non ☐
- Un poste de direction : oui ☐ non ☐
- Périmètre géographique infra-départemental : oui ☐ non ☐

Si oui : commune(s) – distances :

Fait à,

le

Signature de l'intéressé(e)